



Nouvelles des forêts méditerranéennes

N°9 Mars 2008



Editorial

La Turquie et l'Espagne : aux deux extrémités du bassin méditerranéen se trouvent les deux pays qui possèdent les espaces de forêts méditerranéennes les plus étendus.

Dans ce numéro, le Dr. Mahir Küçük et Ekrem Yazici nous présentent une excellente synthèse sur la forêt et la foresterie turques. Cela rappellera de très bons souvenirs à ceux qui avaient eu la possibilité de participer au passionnant voyage organisé par l'association française Forêt Méditerranéenne en 1995, et donnera sûrement envie aux autres d'aller dans ce pays encore trop méconnu, où on est si bien reçu, et où il y a tant de belles choses à voir. J'ai eu moi-même l'occasion d'y retourner plusieurs fois dans le cadre de la collaboration sur le développement forestier durable entre le Plan Bleu, la FAO et la Turquie.

Je recommande d'ailleurs à nos lecteurs turcophones l'excellente traduction du fascicule Espaces boisés méditerranéens du Plan Bleu, faite par Aydan Alanay : « Akdeniz orman alanlari », paru en numéro spécial 2005 de la revue de l'Eastern Mediterranean Forestry Research Institute de Tarsus. Ils y trouveront la quintessence de la pensée du Plan Bleu sur la forêt méditerranéenne, qui est très proche de celle de l'AIFM.

Or, justement, toute pensée doit vivre et évoluer en fonction des grands problèmes qui se posent (changements climatiques globaux, menaces sur la biodiversité, nécessité d'une gouvernance plus participative et d'une meilleure évaluation des politiques de développement durable...). C'est pourquoi l'AIFM, accompagnée par de nombreux partenaires (collectivités territoriales, organismes gestionnaires d'espaces forestiers...) va soumettre, en réponse à l'appel du programme MED, plusieurs projets qui vous sont rapidement présentés dans ce numéro.

Jean de MONTGOLFIER
Administrateur de l'AIFM

Sommaire

Editorial	1
Organigramme du ministère turc de l'environnement et de l'agriculture	2
Adhésion et abonnement	2
L'organisation forestière en Turquie	3
Le programme MED	6
Zoom sur...	7
L'agenda des manifestations	8

Trimestriel édité par l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes

Directeur de la publication :
Louis Amandier
Rédaction : Jean Bonnier,
Charlotte Courtin-Ordner, Denys Poulet,
David Gasc
Assistante : Gaëlle Fossoy

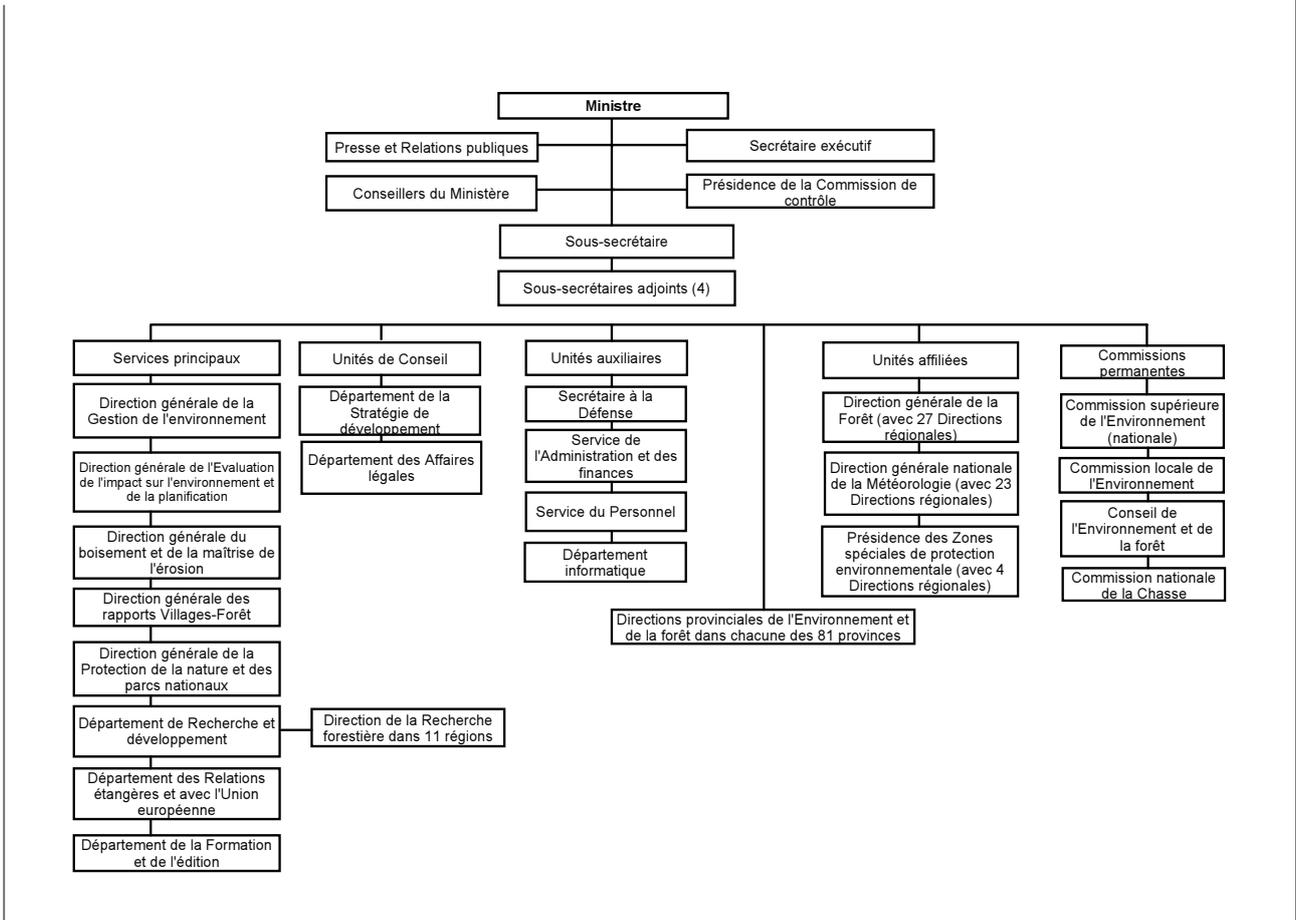
TEL : +33 (0)4 91 90 76 70
FAX : +33 (0)4 91 90 71 62
email : info@aifm.org
<http://www.aifm.org>
14, rue Louis Astouin
13002 Marseille FRANCE

Prix au numéro : 0,90 €
Abonnement : 3,50 €

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Dépôt légal : 17 mars 2008
ISSN : 1990-4339
Commission paritaire : 0708 G 88420
Imprimeur : SIRIS, 503 rue Saint Pierre, 13012 Marseille, France

Organigramme du ministère turc de l'environnement et de la forêt



Bulletin d'adhésion et/ou d'abonnement

Cotisation pour les personnes physiques (15 €) et abonnement à tarif réduit au trimestriel "Nouvelles des forêts méditerranéennes" (2 €) : 17 €

Cotisation pour les personnes morales (50 €) et abonnement à tarif réduit au trimestriel "Nouvelles des forêts méditerranéennes" (2 €) : 52 €

Cotisation seule pour les personnes physiques : 15 €

Cotisation seule pour les personnes morales : 50 €

Abonnement plein tarif au trimestriel "Nouvelles des forêts méditerranéennes" : 3,5 €

Dons, soutien : €

TOTAL : €

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Je souhaite recevoir mon courrier :

en français en anglais

par courrier électronique (lorsque le format des documents le permet)

Je règle ma cotisation : Je souhaite recevoir une facture

par mandat international net de frais de change et de transfert sur le compte HSBC Marseille n°30056 0019401945406464 60

par chèque (à joindre à ce bulletin), seulement pour les comptes domiciliés en France

par carte bancaire, (sauf American Express)

Numéro :

Date d'expiration : ____ / ____ / ____

Trois derniers chiffres au dos de votre carte : ____

Indiquez-moi qui, dans mon pays, peut recueillir ma cotisation

E-mail professionnel / personnel (préciser) :

Adresse professionnelle / personnelle (barrer la mention inutile) :

.....

Pays :

Téléphone (avec indicatif du pays) :

Fax (avec indicatif du pays) :

L'organisation forestière en Turquie

Situation et climat de la Turquie

L'Anatolie s'appelle aussi l'Asie Mineure, nom qui évoque en lui-même certains traits majeurs de la Turquie. En effet, l'Anatolie manifeste, à son échelle, les caractéristiques marquantes de l'Asie, le plus grand continent de la planète. Situé au carrefour de trois continents, l'Europe, l'Asie et l'Afrique, en grande partie entouré de mers aux conditions écologiques différents, le pays s'élève du niveau de la mer à plus de 5 000m d'altitude, avec les étages climatiques en conséquence. Ainsi, sur de courtes distances, on trouve de grands écarts dans la structure topographique, l'altitude, la pluviométrie et le climat. Au printemps, surtout, il n'est pas rare de constater, pour une même journée à travers les différentes régions du pays, que le temps est représentatif de deux voire de trois saisons. Ainsi, lorsque les rivages de la Méditerranée jouissent des températures estivales, elles sont printanières sur la côte de la Mer Noire, tandis qu'en Anatolie centrale et orientale, l'hiver se maintient. D'une manière générale, les côtes ouest et sud ont un climat méditerranéen, avec des étés secs et chauds et des hivers doux et pluvieux ; par contre, la côte de la Mer Noire est plus fraîche et humide. La pluviométrie dans ces deux régions varie entre 690mm et 2 400mm par an. Partout ailleurs dans la péninsule anatolienne, le climat est continental. Environ 40% du pays est semi-aride, 25% aride, avec une pluviométrie ne dépassant pas les 250mm par an.

Ressources naturelles de la Turquie

Grâce à la diversité de la topographie, ainsi que les diffé-



Vue du parc national Karagöl - Photo : Ministère turc de l'environnement et de la forêt

rences climatiques à travers le pays, la flore et la faune indigènes montrent une grande richesse de variétés et d'espèces. Ainsi, la Turquie fait partie des pays ayant la plus grande diversité biologique. Par exemple, au titre des plantes endémiques, la Turquie figure au 8ème rang dans le monde. Jusqu'à ce jour, plus de 9 000 espèces végétales spontanées ont été identifiées dans le pays.

Il en va de même pour la faune. Cette richesse faunistique est en partie due au fait que, dans la région paléo-arctique occidentale, deux des quatre routes d'oiseaux migrants traversent la Turquie. Le nombre d'espèces d'invertébrés s'élèverait à 60 000. Les vertébrés comprennent 150 mammifères, plus de 450 oiseaux, une trentaine d'amphibiens, plus de 100 reptiles, plus de 120 poissons d'eau douce et quelque 450 poissons maritimes.

Du fait de la grande diversité de sa couverture végétale et de sa faune sauvage, la Turquie est aussi un pôle génétique pour certaines espèces sauva-

ges apparentées à nos plantes cultivées. A l'échelle mondiale, deux des huit pôles génétiques identifiés par les scientifiques – le Proche Orient et la Méditerranée – se rencontrent en Turquie. A côté des origines sauvages d'espèces telles que le blé, l'orge, l'avoine, le pois chiche, les lentilles, le petit pois, l'anis, la carotte, le chou, le persil, le sumac, et le pourpier, la Turquie est aussi le pôle génétique d'arbres et arbrisseaux fruitiers tels que le cerisier, le guignier, l'abricotier, l'amandier, le cognassier, le grenadier, le pommier, le figuier, le noisetier, le noyer, l'olivier...

La Turquie possède aussi sur son territoire un très grand éventail de zones humides qui abritent une grande diversité biologique. On dénombre environ 250 de ces zones humides dont la surface globale s'élève à plus de 1,3 million d'ha. L'ensemble de la recherche, des observations et des estimations réalisées à ce jour a démontré l'importance internationale de 124 de ces zones dont 12, qui totalisent quelque 200 000 ha, ont été désignées sites Ramsar.



Pépinière à Eskisehir - Photo : Ministère turc de l'environnement et de la forêt

Environ 27% de la surface du pays, ou 21,2 millions d'ha, sont couverts de forêts. Quelque 10 millions d'ha ont une couverture de forêt haute ou de taillis classiques, tandis que le restant est couvert de forêts ou de taillis dégradés. De manière générale, les forêts se situent en montagne, poussent à l'état semi-naturel et ont une grande valeur en termes de biodiversité. C'est dans les étendues de forêts que se trouve la majorité des neuf mille espèces de plantes, y compris les trois mille espèces endémiques. La forêt à feuilles caduques, constituée pour la plupart de hêtres, de chênes, du charme, de l'aulne, du châtaignier, du frêne, de l'érable, de l'orme, du bouleau..., s'étalent largement et sans discontinuité aux altitudes moyennes dans le nord de la Turquie. La forêt de conifères, constituée majoritairement du pin brutia, du pin noir, du pin sylvestre, du pin parasol, de l'épinette, du sapin, du cèdre, du genévrier..., se rencontre à différentes altitudes, depuis le niveau de la mer jusqu'à la limite de l'arbre, selon les espèces et la situation.

La politique forestière en Turquie est basée sur la protec-

tion des zones forestières, les productions ligneuses et non-ligneuses, la réhabilitation et la mise en valeur des surfaces boisées dégradées, la création ainsi que l'extension des parcs nationaux et des aires protégées, la protection de la faune sauvage, et la diminution de la pression sociale et économique sur les ressources forestières.

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts, dans le but d'accroître la couverture boisée de 27% à 30%, a entrepris des travaux à grande échelle. Ainsi, les actions de boisement et de reboisement menées ces dernières années ont concerné 400 000 ha, ce qui représente une surface quatre fois plus grande que dans les années précédentes. A cette fin, les pépinières fournissent 350 millions de jeunes plants en moyenne par an. Outre le Ministère, d'autres institutions gouvernementales et des ONG participent à ces activités de (re)boisement. Aussi, la contribution du secteur privé à cette démarche ne cesse d'augmenter de façon significative.

Afin de préserver les éléments de valeurs du patrimoine naturel, le Ministère de l'Environnement et des Forêts

a pris des mesures concrètes, en créant un système de protection des espaces naturels, en conformité avec les critères nationaux et internationaux ainsi qu'avec les conventions internationales signées par la Turquie. A ce jour, 37 parcs nationaux, 33 zones naturelles protégées, 18 parcs naturels et 101 sites naturels, pour un total d'environ 1 million d'ha, ont été classés en espaces naturels protégés sur la base de la Loi des parcs nationaux, conformément aux catégories de l'UICN.

Aussi, dans le nord-est du pays, le programme d'une Réserve de biosphère a été mis en place conformément aux critères de l'UNESCO. Depuis 1988, par décrets du Conseil des Ministres, quatorze sites, pour un total de 1,2 million d'ha, ont été désignés Zones spéciales de protection environnementale. Neuf de ces zones, chacune comprenant une partie de la côte méditerranéenne, font partie de la liste des réserves internationales établie dans le cadre de la « Convention sur la Protection de la Méditerranée contre la Pollution », signée à Barcelone en 1976.

Sur la base de critères nationaux et conformément à la Loi sur la forêt, les forêts domaniales dont l'importance est liée essentiellement à la conservation des sols et à l'eau sont déclarées « forêts de conservation » par décret ministériel. Lorsqu'il s'agit de terrains privés, le décret doit venir du Conseil des Ministres. Seules les forêts de conservation sont protégées, sauf dans le cas d'interventions indispensables pour cause de ravageurs, feux ou maladies. La Turquie compte 56 forêts de conservation, qui regroupent un peu plus de 400 000 ha. Par ailleurs, les peuplements vulnérables en voie de régénération

ou de récolte sont classés « peuplements de type "conservation" » dans les plans de gestion forestière. La surface totale de telles zones de conservation, où les opérations forestières sont soit limitées soit interdites, s'élève à 4 millions d'ha.

Les aires de réserve génétique, ainsi que les forêts productrices de graines, font partie, aussi, du système de protection des espaces naturels.

A présent, la surface totale des espaces naturels protégés en Turquie dépasse 6 millions d'ha. L'objectif du Ministère à moyen et à long terme est d'accroître cette surface à au moins 8 millions d'ha, ce qui correspondrait à 10% du territoire national.

Structures institutionnelles

Pendant longtemps, les actions en matière forestière étaient du ressort de la Direction Générale des Forêts (DGF), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Puis, en 1970, a été créé le Ministère des Forêts qui s'est vu chargé de certaines des fonctions de la DGF. Ce Ministère, suite à une suppression momentanée, a été reconstitué de nouveau en 1991, au même moment que la création d'un Ministère de l'Environnement tout à fait autonome. Cependant, les développements aux niveaux national et international et le chevauchement des activités des deux ministères ont amené le gouvernement à les fusionner dès 2003, sous le nouveau nom de Ministère de l'Environnement et de la Forêt.

Les objectifs de ce nouveau Ministère sont de mieux protéger et aménager l'environnement, d'assurer le mieux possi-

ble l'utilisation et la protection des terres et des ressources naturelles situées dans les milieux urbains et ruraux, de protéger et de développer la flore et la faune ainsi que le patrimoine naturel du pays, afin d'empêcher les pollutions de tous ordres, de développer la forêt et d'accroître les surfaces boisées, de conforter dans leur vie les habitants de la forêt et des lieux à proximité des forêts en adoptant des mesures qui s'imposent, et de répondre à la demande de produits forestiers et aux besoins de la filière bois.

L'organisation centrale du Ministère s'articule autour de services principaux, de services de conseil et d'audit, et d'unités de services auxiliaires. Les services principaux sont responsables des parcs nationaux, des zones protégées, des villages en forêt, des plantations, de la maîtrise de l'érosion, de l'aménagement des espaces ouverts, de la production de graines, de la gestion environnementale et de l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

En outre, il y a trois unités semi-autonomes dépendant de

la structure centrale : la Direction Générale des Forêts qui s'occupe de la protection, de l'aménagement et du développement des forêts ; la Direction Générale Nationale de la Météorologie ; et le Bureau Présidentiel pour les Zones spéciales de protection environnementale qui est chargé de la gestion de ces zones.

A l'échelle provinciale, toutes les activités du Ministère sont coordonnées et conduites par la Direction Provinciale de l'Environnement et de la Forêt avec, pour chaque Direction Centrale, une représentation au niveau sous-division.

Certaines unités ont également des directions régionales.

**Dr. Mahir Küçük
Ekrem Yazıcı**

**Ministère turc de
l'Environnement et de la Forêt**

Travaux de contrôle de l'érosion - Photo : Ministère turc de l'environnement et de la forêt



Le programme MED

Notre espoir pour les espaces naturels et forestiers méditerranéens

L'appel à projets du programme MED (2007-2013) a été rendu public le 3 mars dernier.

Nous l'attendions depuis le début de janvier 2007 et, comme en ont été informés les lecteurs de *Nouvelles des forêts méditerranéennes*, une quinzaine de partenaires ont entrepris de réfléchir dès juin 2006 à de nouveaux projets.

Au cours de trois ateliers de travail (juin et novembre 2006 à Marseille, et juin 2007 à Rome), nous avons pu collectivement construire trois projets :

- **Natura Eco** : concilier les relations entre conservation des espaces forestiers méditerranéens protégés et activités économiques. Chef de file : Région Ombrie (Italie)

- **Qualigouv** : améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens. Chef de file : Région Murcie (Espagne)

- **Climate Risks** : anticiper et atténuer les risques relatifs aux forêts méditerranéennes (incendies, inondations, évolution des écosystèmes) et associés aux changements climatiques. Chef de file : Parc National du Vésuve (Italie)

Ces trois projets relèvent d'une approche commune visant à améliorer la prise en compte des nécessités de la gestion pratique, donc sylvicole, des espaces naturels et forestiers méditerranéens. Les partenaires ont, a priori, choisi de développer des projets locaux pilotes dans des espaces naturels protégés ; en effet, dès le début de la réflexion, chacun a admis que, quel que soit le niveau de la protection de tels espaces naturels, l'attention portée à la gestion y est par principe de meilleure qualité et plus ambitieuse que dans des territoires "ordinaires".

La méthode de travail adoptée pour ces projets a bénéficié

de l'expérience du projet "RECOFORME" (cf. *Nouvelles des forêts méditerranéennes* n°1 et 2) et s'enrichit en matière d'évaluation-capitalisation des résultats : grosso modo, elle consiste dans la mise en partage de projets locaux sélectionnés par les partenaires, et dans l'analyse, l'évaluation et la diffusion des méthodes de travail, des réflexions et des résultats, en vue de la construction collective des méthodes nouvelles de gestion.

Chaque projet réunit de 7 à 9 partenaires territoriaux¹, et avec l'AIFM comme partenaire transversal, animateur technique, il va fonctionner en quatre registres :

- des projets locaux, concrets, sur des terrains délimités,

- la mise en partage de ces projets par la totalité des partenaires à travers des rencontres de terrain : examen et discussion sur chaque site,

- l'évaluation, la critique et l'inflexion de chaque projet local et de la démarche d'ensemble par un groupe de pairs (peer group),

- la synthèse, la construction de grandes préconisations et la

diffusion des travaux chemin faisant et à la fin du projet.

¹ Les partenaires par projets sont :

- **Natura Eco** : Région Andalousie (Espagne), Conservatoire des espaces naturels de Languedoc-Roussillon (France), Parc naturel régional des Alpilles (France), Parc naturel régional du Luberon (France), Parc National du Vésuve (Italie), Région Ombrie (Italie) et AIFM.

- **Qualigouv** : Generalitat Valenciana (Espagne), Région Murcie (Espagne), Office national des forêts (France), Parc naturel régional des Alpilles (France), Parc naturel régional du Luberon (France), Province de Taranto (Italie), WWF Med Po (Italie), Association des producteurs forestiers de l'Algarve - AFLOSUL (Portugal) et AIFM.

- **Climate Risks** : Région Andalousie (Espagne), Région Murcie (Espagne), Office national des forêts (France), Parc National du Vésuve (Italie), Région Ombrie (Italie) et AIFM.

Les Alpilles, vues des Baux de Provence - Photo : J. B.





Planche de liège en cours de levage - Photo : AIFM

A côté de ces trois projets, en sera présenté un autre, **Suberin**, dont l'objectif est la mise en place d'innovations pour une gestion durable des suberaies afin d'améliorer leur performance économique face aux évolutions de la société et

du climat dans les territoires méditerranéens.

Ce projet n'est plus fondé sur des sites précis mais sur des thématiques :

- Vitalité des peuplements de chêne-liège
- Régénération du chêne-liège
- Restauration-récupération des suberaies dégradées
- Technologie de sélection précoce
- Modernisation des procédés de récolte
- Sensibilisation et promotion du marché du liège
- Certification de la gestion durable adaptée au liège

Le chef de file de ce projet est la Direction Générale des Ressources Forestières du Portugal.

Les partenaires sont des institutions nationales associées aux pouvoirs locaux du Portugal, de l'Espagne, de la France et de l'Italie .

L'AIFM jouera, dans ce projet comme dans les autres projets, le rôle d'animateur technique.

² Les partenaires du projet Suberin sont : Fundación Andaluza del Alcornoque y el Corcho – FALCOR (Espagne), Institut méditerranéen du liège – IML (France), Stazione Sperimentale del Sughero – AGRIS (Italie), Direcção Geral dos Recursos Florestais – DGRF (Portugal), et AIFM

Jean BONNIER
Secrétaire exécutif de l'AIFM

... un(e) nouvel(le) adhérent(e)

Chaque numéro, Nouvelles des forêts méditerranéennes vous présente un(e) nouvel(le) adhérent(e)

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département de Vaucluse et des Alpes de Hautes-Provence, au carrefour des influences climatiques des Alpes et de la Méditerranée, le Parc naturel régional du Luberon s'étend sur 178 744 ha, de part et d'autre de la montagne du Luberon (1 125 mètres au point culminant).

C'est un territoire vivant, peuplé de 166 000 habitants, résidant dans 77 communes.

Depuis 1977, le Parc du Luberon expérimente une politique contractuelle, innovante et dynamique, associant étroitement protection du patrimoine et développement local.

En 1997, les résultats obtenus ont permis l'entrée du territoire dans le réseau mondial des Réserves de Biosphère du programme Man and Biosphère de l'UNESCO.

En Luberon, les espaces forestiers et milieux ouverts associés (garrigues et pelouses) représentent 100 000 ha, soit près de 60 % du territoire du Parc.

Ces forêts méditerranéennes sont dominées par le couple chêne vert et pin d'Alep dans les situations chaudes du sud du territoire et des Monts de Vaucluse, alors que dominent les peuplements de chêne pubescent dans la moitié nord et à l'est. Dans les situations d'altitude en versant nord se côtoient le hêtre, le pin sylvestre et le pin noir. À noter les grands peuplements introduits tels la cédraie du Petit Luberon et la forêt de pin noir de Pélicier. Les sables acides du massif des ocres ordonnent la présence originale d'essences telles que le pin maritime.

Le recul rapide des activités rurales traditionnelles (agri-

culture, élevage, coupe de bois...) au cours du XX^{ème} siècle a conduit à la recolonisation des espaces ouverts par la forêt.



Devant les changements globaux annoncés, tels que l'aggravation de la sécheresse estivale, l'objectif du Parc consistera donc à contribuer à sauvegarder un équilibre forêt – milieux ouverts tout en prenant en compte la triple vocation, économique, écologique et récréative des forêts.

Maison du parc naturel régional du Luberon
BP122 - 60, place Jean-Jaurès
84404 APT CEDEX
Tél. 04 90 04 42 00
E-mail : contact@parcduluberon.fr
Site web : www.parcduluberon.com

Les forêts méditerranéennes, on en parle !

Pour plus de détails et des informations régulièrement mises à jour, n'oubliez pas de consulter l'agenda sur notre site web (www.aifm.org).
Et n'hésitez pas à nous tenir informés de toutes les manifestations qui ne figurent pas sur cet agenda, il n'en sera que plus complet !

9èmes rencontres méditerranéennes de l'Association "Echanges méditerranéens"

Du 4 au 9 mai 2008 - Tunisie

Voyage d'études, colloque et assemblée générale

Contact : Pierre Fauré

e-mail : andree-pierre.fauere@club-internet.fr

Méditerranée : Foire-Expo des parcs de la Méditerranée

Du 7 au 11 mai 2008 - Bari (Italie)

5^{ème} édition sur le thème "Terre, eau, feu"

Contact : Office Mediterre - Federparchi

Tél : +39 080 540 43 91 - +39 080 512 39 40

Fax : +39 080 540 43 91 - +39 080 540 43 94

e-mail : mediterre@parks.it

Site web : www.mediterre.it

Atelier "Agriculture et développement rural durables en Méditerranée"

Du 8 au 10 mai 2008 - Bari (Italie)

Contact : Florence Pintus

Tél : +33 (0)4 92 38 71 42

e-mail : fpintus@planbleu.org

2^{ème} convention internationale pour une approche territoriale du développement

Du 12 au 14 mai 2008 - Tanger (Maroc)

Contact : Clare Booth

Tél : +33 (0)2 99 35 46 35

Fax : +33 (0)2 99 35 09 19

e-mail : clare.booth@crpm.org

Bassins versants dans les Alpes du Sud

12-13 juin 2008 - Alpes-de-Haute-Provence

Contact : Forêt Méditerranéenne

e-mail : contact@foret-mediterraneenne.org

Assemblée générale annuelle de l'AIFM

14 juin 2008 - Marseille (France)

Contact : AIFM

e-mail : info@aifm.org

17 juin 2008 : Journée mondiale de lutte contre la désertification (UNCCD)

Thème 2008 : Combattre la dégradation de la terre pour une agriculture durable

VIVEXPO 2008 - Biennale du liège et de la forêt méditerranéenne

Du 17 au 20 juin 2008 - Vivès (France)

Contact 1 (colloque technique) : Institut méditerranéen du liège

Tél : +33 (0)4 68 83 39 83

e-mail : contact@institutduliege.com

Contact 2 (réservations) : Mairie de Vivès

Tél : +33 (0)4 68 83 20 80

e-mail : contact@vivexpo.org

Classe d'été "Les forêts méditerranéennes rivalisent-elles avec les ressources en eau ?"

Du 23 au 28 juin 2008 - Chania (Grèce)

Contact : Mercedes Rois

e-mail : mercedes.rois@efi.int

Congrès Phoenix "Les effets du feu et la restauration post incendie : leçons tirées de grands incendies"

Du 7 au 9 juillet 2008 - St Jacques de Compostelle (Espagne)

Contact : Mercedes Casal

e-mail : bfmcasal@usc.es

2^{ème} rencontre annuelle EFIMED

17 septembre 2008 - Orvieto (Italie)

Site web : www.efi.int

Conférence internationale sur "L'eau et les forêts"

Du 30 au 31 octobre 2008 - Barcelone (Espagne)

Contact : Elena Górriz

Tél : +34 93 268 77 00

Fax : +34 93 268 37 68

e-mail : elena.gorritz@efi.int

Ce numéro a été publié avec l'aide des partenaires suivants :

